

BUDGET PRIMITIF 2010
18 Décembre 2009
du Conseil Général des Alpes-Maritimes

Intervention Antoine DAMIANI
(Seul le prononcé en séance fait foi)

RAPPORT Opération d'Intérêt National

Monsieur le Président, Chers Collègues

Le groupe socialiste aurait bien voulu voter favorablement au projet de protocole que vous nous soumettez concernant l'opération d'intérêt national de la plaine du var.
Il se voit contraint de s'abstenir et je vais tenter de vous expliquer notre position.

Sur le principe qui pourrait s'opposer à une initiative visant enfin à structurer, à organiser à maîtriser un secteur à enjeux dans un département où les espaces de développement sont rares, dans un département où lorsque l'on distrait les zones protégées, les zones soumises aux aléas (inondations, éboulements...), les zones handicapées par une topographie désavantageuse, il n'existe plus que 10 % de sa superficie susceptible d'être exploitée.

Et l'on a assisté depuis des décennies à un développement anarchique violant les grands équilibres indispensables, de nature à faire cohabiter harmonieusement l'activité économique, l'habitat et notamment l'habitat social, l'agriculture qui n'est en fait qu'une branche de l'activité économique, les espaces protégés. Pour s'en convaincre, il n'est qu'à se promener en rive droite du Var au plan de Gattières, par exemple, où les terres agricoles sont envahies sur des hectares et hectares par des parcs automobiles.

Restent, Monsieur le Président, que si les intentions avouées de ce protocole sont louables, elles se limitent à des déclarations de principe parfois désavouées par la réalité des faits.

D'une part, je n'en veux pour preuve le projet Nice-Méridia qui densifie à outrance un espace soumis jusque là à un règlement du P.O.S. raisonnable avec une verticalisation du bâti qui va permettre la construction d'immeubles allant jusqu'à 55 mètres de hauteur.

D'autre part, on parle furtivement d'une zone aménageable de 450 hectares sur les 9 000 existantes mais en prenant soin ensuite de préciser qu'il s'agit d'une première étape.
Ce qui, in fine, crée le malaise c'est l'absence d'une véritable concertation, d'un véritable débat et à commencer ici-même dans cet hémicycle.

On le sait, de cette absence de communication, et dans le domaine, Monsieur le Président, je n'aurai pas l'outrecuidance de vous en expliquer les vertus, naissent des peurs, des interprétations parfois totalement erronées, je vous le concède et cette absence de concertation va cristalliser des oppositions conduisant naturellement à des procédures contentieuses retardant lourdement le projet.

Je n'en veux pour preuve, la réaction des propriétaires de terres agricoles qui redoutent d'être spoliés et qui s'organisent en comité de défense.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce rapport et nous reconsidérerons notre position le jour où vous prendrez en compte notre demande constante à organiser un débat sur le sujet fondamental dans cet hémicycle.